

N° DEL/2023-037

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 3 avril 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 mars 2023

PRESENTS (28)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CASSEZ Didier, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian.

ABSENTS

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (9) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ROSSIGNOL Philippe,
Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

OBJET : Approbation du Compte de Gestion – Budget Principal – Exercice budgétaire 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Principal de l'exercice 2022, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement écrites,

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. **Statuant** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, **visé et certifié conforme** par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 37
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 11 avril 2023
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26